

Des résultats de qualité de l'air rassurants dans les établissements du CSSE

Aux membres du personnel des établissements du Centre de services scolaire de l'Estuaire

Conformément à la requête du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire de l'Estuaire a procédé, au cours des dernières semaines, à une vaste opération visant à mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'ensemble des établissements de son parc immobilier, un exercice ayant permis d'obtenir des résultats globalement rassurants tant pour les écoles et les centres ventilés mécaniquement que ceux qui le sont naturellement.

Réalisés en conformité avec la procédure transmise par le ministère de l'Éducation, ces travaux ont donné lieu à trois tests dans au moins quatre locaux différents de chacun de nos établissements, soit une première mesure avant l'arrivée des élèves, une seconde au milieu de la période et une troisième à la suite d'une pause de 20 minutes suivant la fin d'un cours, cette pause ayant permis l'ouverture des portes et des fenêtres dans les locaux des écoles ventilées manuellement.

Des résultats concluants

En moyenne, les tests effectués au milieu de la période démontrent une concentration de CO₂ de 1 018 parties par million (ppm), alors que les tests effectués après l'application des mesures d'aération affichent une concentration moyenne de 855 ppm. Concrètement, 100 % (127) des 381 tests utilisés aux fins de la reddition de comptes au ministère de l'Éducation ont démontré un taux de CO₂ inférieur à 1 000 ppm avant l'arrivée des élèves, 53 % (68) étaient toujours sous la barre des 1 000 ppm au milieu de la période, 26 % (33) présentaient un taux se situant entre 1000 et 1 500 ppm au même moment et dans 20 % (26) des cas, le taux dépassait les 1 500 ppm. **En revanche, 81 % (103) des tests effectués après l'ouverture des fenêtres affichaient une concentration inférieure à 1 000 ppm et 19 % (24) entre 1 000 et 1 500 ppm, alors qu'aucun test ne dépassait les 1 500 ppm après l'application des mesures d'aération.** « Ces résultats prouvent que l'application stricte des mesures prescrites, comme l'ouverture systématique des portes et des fenêtres de tous les locaux lors des pauses et à la fin des cours, permet de maintenir une bonne qualité de l'air dans nos écoles », indique la directrice générale du Centre de services scolaire de l'Estuaire, Mme Nadine Desrosiers, qui souligne qu'il s'agit d'une responsabilité collective.

Le ministère de l'Éducation juge acceptables des concentrations de CO₂ inférieures à 1500 ppm. Toutefois, les centres de services scolaires sont invités à prendre des mesures afin de viser la cible de 1000 ppm, soit le seuil de confort établi par Santé Canada. Tel que mentionné précédemment, afin d'assurer une meilleure qualité de l'air dans les classes, les membres du personnel ont été invités à appliquer toutes les mesures prescrites puisque dans les écoles ventilées naturellement, le maintien d'une bonne qualité d'air nécessite une mobilisation de l'ensemble de l'équipe-école.

...2

Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le centre de services scolaire s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité pour l'obtention de résultats optimaux en termes de concentration de CO₂.

La qualité de l'air au cœur de nos préoccupations

Convaincu depuis longtemps qu'une bonne qualité de l'air intérieur est garante d'un environnement propice à l'apprentissage, le Centre de services scolaire de l'Estuaire n'a pas attendu la récente opération commandée par le ministère de l'Éducation, ni le début de la pandémie de COVID-19 avant de se soucier du maintien d'une bonne qualité d'air dans l'ensemble de ses édifices comme en témoigne l'adoption, en début d'année 2017, d'une *Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements*.

Dans la foulée de l'adoption de cette politique, notre organisation s'est notamment investie dans la gestion de l'entretien préventif et régulier des systèmes de ventilation en se dotant, dès 2017, d'une équipe de deux personnes spécifiquement dédiées au nettoyage des systèmes de ventilation puis, l'année suivante, d'une personne dont la tâche est exclusivement consacrée aux obligations ministérielles en matière d'inspection et d'entretien mécanique des mêmes systèmes de ventilation. « Au cours de la dernière année, nous avons par ailleurs fait l'acquisition de quatre détecteurs de CO₂ portatifs, qui permettront de réaliser des tests de façon continue afin d'assurer le maintien de la qualité de l'air dans nos bâtiments », souligne le directeur des ressources matérielles du Centre de services scolaire de l'Estuaire, M. Stéphane Dumont.

Les résultats des tests de concentration de CO₂ ont été transmis au Ministère le 22 mars et seront diffusés aux parents au cours des prochaines heures. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet du Centre de services scolaire de l'Estuaire à l'adresse www.csestuaire.qc.ca dans la section Publications sous l'onglet Qualité de l'air.



Nadine Desrosiers, Directrice générale